

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)
*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33**

**Nombre de votants :

33**

**Date de convocation :
10 juillet 2020**

**Date d'affichage :
23 juillet 2020**

L'AN deux mille vingt, le **16 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale
Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Mickaël SEMANA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2020**

QUESTION N° 15

OBJET : Régularisation foncière : cession d'une parcelle au profit de Quartus (opération « Carré R ») rue du Creux

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Dans le cadre de la finalisation des lots de l'ensemble urbain « Carré R » aménagé par Quartus rue du Creux, sur le site de l'ancien Lycée Gilbert Romme, deux lots nécessitent une régularisation foncière.

En effet, une bande de terrain d'une surface de 14 m², située sur la parcelle communale BD n°652, actuellement encore classée en domaine privé, est à inclure dans les lots G-01 et G-03 (pour respectivement 7 m² chacun). Le document d'arpentage a été signé et la numérotation des nouvelles parcelles est en cours.

La société Quartus a donné son accord pour l'acquisition à la Commune de cette portion au prix de 90€/m². Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la cession à Quartus d'une bande de terrain de 14 m² issue de la parcelle BD n°652, au prix de 90€/m²,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 juillet 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL